

N° 667
21 MAI 2008

L'UNIVERSITE SYNDICALISTE



ÉDITO L'ILLUSIONNISTE



Le 15 mai, à 18 h 15 précises, le show présidentiel reprenait après quelques semaines d'interruption.

Au programme, un mauvais tour de passe-passe : disparition des revendications des enseignants, des parents et des élèves pour l'école, disparition des responsabilités du gouvernement face à ces revendications, apparition d'un projet de loi pour protéger les familles modestes et travailleuses contre les nuisances des grévistes dans l'Éducation nationale. André Santini, piteux chauffeur de salle, avait tenté de préparer le terrain le matin en déclarant la grève dépassée et en prônant le « brassard à la japonaise ». Silence sur les questions de fond : comment améliorer l'éducation,

gérer au mieux les moyens, résoudre l'échec scolaire et les inégalités, améliorer la condition enseignante.

Le 18 mai, à 14 heures, la réponse est éclatante : 45 000 personnes dans les rues de Paris à l'appel de la FSU pour montrer que la réalité est têtue, que la détermination des personnels est grande.

Le message est clair : les enseignants, les usagers que sont les parents et les élèves, l'ensemble de la population, méritent plus de respect et attendent autre chose du président de la République qu'un mauvais tour de magie.

Nous saurons lui redire le 24 mai s'il ne veut rien entendre d'ici là.

■ **Claudie Martens**, cosecrétaire générale

APRÈS LES SUCCÈS DES 15 ET 18 TOUS ENSEMBLE, RÉUSSIR LE 24 MAI

Après avoir stigmatisé les manifestations de lycéens, qualifiées de « bouffonneries », vilipendé la FCPE « fédération contre les parents d'élèves », Xavier Darcos, poussé par l'injonction présidentielle, continue à camper sur ses positions.

Au soir du 18 mai, où la manifestation organisée par la FSU a rassemblé à Paris 45 000 personnes, il se contente de dire que le nombre de manifestants ne l'ébranle pas ; trois jours

avant, c'est Nicolas Sarkozy qui utilisait la vieille ficelle de l'opinion contre les enseignants en ne délivrant comme message, après une grève très majoritaire dans l'Éducation, qu'un projet de loi restreignant le droit de grève.

Tout en multipliant les provocations de l'agence sur le remplacement au service minimum, le ministre de l'Éducation nationale feint de déplorer le manque de

dialogue avec les organisations syndicales. Utilisant les médias à foison, il laisse entendre que le travail serait engagé sur la réforme des lycées et que des dispositions sont prêtes pour revaloriser les métiers de l'Éducation.

Le SNES a remis un certain nombre de propositions au ministre ; l'ampleur des mobilisations et les défis posés au système éducatif français exigent **Suite page 2** ▶▶▶



La manifestation nationale du 18 mai a rassemblé 45 000 personnes

PARIS : DIMANCHE 18 MAI



CETTE SEMAINE 3

- QUESTIONS À GÉRARD ASCHIERI
- JEUDI 22 MAI : ACTIONS SUR LES RETRAITES

ENJEUX 4-5

- APRÈS LES SUCCÈS DES 15 ET 18 : TOUS ENSEMBLE, RÉUSSIR LE 24 MAI

MÉTIERS, CARRIÈRES 6

- LES PRATIQUES ARTISTIQUES HORS DE L'ÉCOLE ?
- A2 EN LANGUES VIVANTES
- INTRA 2008
- CO-PSY : UN APPEL POUR L'AVENIR DES JEUNES

SUR LE TERRAIN 7

- DÉCLARATION DES REVENUS



►► Suite de la page 1

APRÈS LE SUCCÈS DES 15 ET 18 TOUS ENSEMBLE, REUSSIR LE 24 MAI

qu'on sorte du blocage. X. Darcos doit cesser de pratiquer le double langage et ouvrir de vraies discussions ; la question des postes et des HS ne saurait être balayée d'un revers de main. Les lycéens, s'ils ont pris acte du plan Réussite au lycée, avec toutes ses insuffisances (difficultés de recrutement des AED, absence de moyens nouveaux) n'entendent pas lâcher sur la rentrée 2008. Les parents d'élèves de la FCPE, qui ont vivement condamné la politique éducative du gouvernement lors de leur congrès, poursuivent leur combat au côté des enseignants. Les personnels sont déterminés à maintenir la pression et la FSU, après les succès des 15 et 18 mai, a proposé une rencontre aux fédérations de l'éducation pour renforcer l'appel aux rassemblements départementaux du 24 mai et débattre de suites.

Un nouveau rendez-vous pourrait avoir lieu dans la fonction publique ; le 22, salariés du public et du privé combattront unitairement des projets iniques sur les retraites. Devant ces mouvements sociaux majeurs, le gouvernement ne peut

s'installer dans une opposition stérile et doit infléchir ses orientations.

Dans l'Éducation, au-delà du 24 mai, les actions se poursuivront, sous des formes diversifiées débattues lors du CDFN des 20 et 21 mai et dans le cadre de démarches unitaires définies lors de la réunion des fédérations de l'Éducation le 19 mai. Rassemblements hebdomadaires, organisation du refus des HS... il nous faut, par l'action, faire que les futures discussions avec le ministère débouchent sur des acquis sensibles et une réforme des lycées profitable aux élèves. Le SNES a déjà obtenu que certains dossiers catégoriels soient traités rapidement (promotions, indemnités pour les CPE...).

C'est un autre budget que nous devons arracher pour le système éducatif et ses personnels.

■ **Frédérique Rolet**

Publicité

Pourquoi je suis à la GMF ?

... parce que c'est une très bonne assurance pour ma voiture

... que tous tarifs sont vraiment ajoutés

... qu'ils me protègent même au travail

... que c'est aussi l'assurance de ma maison,

... et qu'il ya des contrats adaptés pour tous ceux qui y vivent !

GMF, 1^{ER} ASSUREUR DES AGENTS DES SERVICES PUBLICS.
 Un seul numéro : GMF au 0820 809 809 (0,12€ TTC/min) ou sur www.gmf.fr

La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires et employés de l'État et des services publics est soumise au statut de la Sécurité sociale. L'assurance est assurée par la FSU. L'assurance est assurée par la FSU. L'assurance est assurée par la FSU.

GMF



Paris, 18 mai

LILLE

Suppressions de la série L, d'une classe de STG et de six postes de profs : le rectorat de Lille avait pour but, outre de réduire l'emploi, de s'attaquer à l'existence même du lycée Picasso (Avion, 62). Dans le fil d'une mobilisation durable et sans faille des personnels, parents, élèves et élus locaux depuis janvier, décision est prise le 28 avril d'occuper le lycée jour et nuit, sans perturbation des cours. Dès le lendemain, après audience avec le recteur, on nous rend la série L. Le 15 mai, après la journée de mobilisation, un conseil municipal commun des deux villes concernées se tient dans le lycée, avec interpellation de l'État. Si nous nous battons encore sur les postes, nous avons fait échec au projet rectoral de fermeture du lycée. Unité, détermination, lutte: tout cela est payant !

VIOLENCES POLICIÈRES À GRENOBLE

La FSU (Fédération Syndicale Unitaire), première fédération de l'éducation, s'inquiète des incidents qui émaillent chaque manifestation lycéenne à Grenoble. Les violences policières contre les jeunes semblent devenir systématiques au rectorat, à la préfecture, en centre ville. Cette gradation dans les réponses préfectorales interroge d'autant plus notre organisation qu'elle semble caractériser notre ville et devient une « originalité » que nous déplorons. L'usage systématique des gaz lacrymogènes et autres modes d'intervention « musclée » des forces de l'ordre n'est pas acceptable. Des témoignages de lycéens mais aussi d'adultes (enseignants, parents d'élèves) attestent d'actes dangereux (véhicules de police circulant à grande vitesse à l'arrière de cortèges ou pendant un sit-in, frôlant les lycéens et semant une véritable panique) pour la sécurité des jeunes. Ce comportement inadmissible nous interroge sur les objectifs recherchés. S'agit-il de faire dégénérer systématiquement l'action lycéenne afin de la décrédibiliser, en montant l'opinion publique contre les jeunes et en jouant sur l'inquiétude légitime des parents et des personnels ? (...) Jeudi 15 mai, des jeunes ont été blessés, d'autres interpellés et le centre ville de Grenoble semblait en état de siège. Ces pratiques sont inacceptables et la présence des forces de l'ordre, toujours en nombre disproportionné, est de nature à alimenter en permanence les tensions.

■ **Marie-Laurence Moros**,
secrétaire départementale de la FSU 38

« Je ne suis vraiment libre que lorsque les êtres humains qui m'entourent sont également libres »

BAKOUNINE

ENTRETIEN

QUESTIONS À GÉRARD ASCHIERI, secrétaire général de la FSU

L'US : Peux-tu nous faire un point sur les mobilisations ?

G. A. : Le 15 et le 18 mai confirment une réelle mobilisation qu'on pressentait déjà dès mars, notamment dans le second degré de l'Éducation mais plus largement



... dans la fonction publique, avec des actions significatives, notamment aux impôts et dans la territoriale. La politique de Nicolas Sarkozy commence à apparaître aux yeux des personnels comme ce qu'elle est : une succession d'attaques qui ne répondent en rien aux attentes, d'où la mobilisation.

L'US : Que penser des annonces de Nicolas Sarkozy sur le service minimum d'accueil ?

G. A. : Il s'agit sans doute d'un choix politique, afin de mobiliser le gouvernement et la majorité. Les maires, qui pourraient assurer un service d'accueil depuis longtemps, ne le font pas, car se posent des problèmes concrets : qui utiliser en dehors des fonctionnaires municipaux qui sont eux-mêmes en droit de faire grève ? Va-t-on utiliser des policiers municipaux ?... La tactique présidentielle consiste à esquiver les questions posées par les mouvements sociaux, à les ignorer en présentant la grève comme source de tous les problèmes, en opposant les fonctionnaires aux usagers, alors que c'est bien la politique gouvernementale qui provoque les mobilisations.

L'US : Autre objet de mobilisations : les retraites

G. A. : L'existence même du 22/05 est en soi positive ; c'est une action qui rassemble tous les syndicats, en dépit de divergences qui demeurent entre ceux qui, comme la FSU, n'acceptent pas l'allongement à 41 annuités et souhaitent le retour à des retraites à taux plein après 37,5 annuités et ceux qui acceptent le principe mais considèrent, comme la CFDT, que le moment n'est pas venu en raison du faible taux d'activité des seniors. Toutes les organisations refusent donc le passage à 41 annuités imposé par le gouvernement Fillon. Un succès du 22 rendrait possible des suites unitaires.

L'US : Quelles sont les perspectives d'action dans les semaines qui viennent ?

G. A. : Dans l'Éducation, après le succès du 15 et du 18, où les jeunes et les parents étaient largement présents, les actions départementales du 24 prennent une importance nou-

velle. Dans la fonction publique, des discussions existent entre organisations sur une possible nouvelle journée d'action. La bataille de l'opinion sera déterminante face au véritable détournement démocratique que constitue la RGPP.

L'appel en faveur des services publics, qui doit être signé massivement, ou les initiatives locales – je pense notamment au récent colloque organisé par la FSU en PACA – participent de cette lutte.

L'US : Qu'en est-il de la réforme du dialogue social ?

G. A. : La fonction publique, c'est-à-dire le lieu où l'État exerce ses responsabilités d'employeur, ne montre guère l'exemple en matière de dialogue social : les réunions sont des moments d'écoutes des revendications des personnels, mais elles ne sont pas prises en compte, sinon après un rapport de force. Le Président a pris position sur la nécessité de renouveler les procédures du dialogue social, avec notamment une proposition de protocole d'accord dans la FP. La FSU a fait évoluer positivement trois principes dans le texte : la liberté de candidature syndicale, une représentativité fondée sur le vote des personnels, le principe de l'accord majoritaire. Ce sont des avancées très importantes, mais elles sont contradictoires avec les pratiques ministérielles actuelles. Le CDFN (20/21 mai) décidera de la position de la FSU.

L'US : Que faire après le succès du 18 ?

G. A. : On constate chez les personnels une vraie combativité, la volonté de faire bouger les choses, face à un gouvernement qui s'obstine à faire la sourde oreille. Le calendrier de fin d'année n'est jamais facile mais une action d'ampleur demeure possible, notamment en juin. Et les vacances ne feront pas disparaître les raisons et la volonté de se mobiliser. Le gouvernement est confronté à un choix politique ; il peut soit s'enfermer dans un affrontement risqué, soit sortir de la crise par le haut en procédant à des gestes significatifs que demande la FSU : report de l'application des programmes du primaire, premières mesures de revalorisation des personnels, négociations réelles sur la réforme du lycée, transformation d'heures supplémentaires en postes, ce qui reste à cette date techniquement possible. Ces propositions sont sur la table, les personnels restent déterminés, la balle est dans le camp du gouvernement.

PÉTITION

Le service public est notre richesse

Lancée par plus de 60 personnalités syndicales, associatives et chercheurs, la FSU vous appelle

• à signer et à faire signer la pétition :

<http://service-public-notre-richeesse.fr>

• à télécharger

• à constituer des comités locaux

Pour tout contact : contact@service-public-notre-richeesse.fr

RETRAITES

LE GOUVERNEMENT CAMPE SUR LES 41 ANNUITÉS

Heureusement pour Xavier Bertrand, il y a le MEDEF ! Ne pas reprendre les propositions provocatrices de celui-ci lui permet de préciser les orientations gouvernementales pour les retraites dans un texte⁽¹⁾ qui feint de rechercher l'équilibre. Il est contraint par l'action du 29 mars et l'hostilité de l'ensemble des organisations syndicales d'avancer quelques contreparties, mais la dissymétrie est réelle entre la seule mesure en dur, l'allongement à 41 ans de la durée d'assurance, et le flou ou le report des autres mesures.

Ainsi, le niveau du minimum de pension n'est pas précisé et la seule mesure de relèvement porte sur un minimum social, le minimum vieillesse.

La confirmation des départs anticipés pour carrières longues est assortie de conditions restrictives.

Il prend acte des conséquences désastreuses des modalités de détermination du salaire de référence pour le régime général, mais renvoie la question à une recherche de financement, alors que le refus d'augmenter les prélèvements obligatoires le conduit à n'envisager qu'une redistribution entre les salariés.

Sur l'emploi des seniors, il évoque des sanctions contre les entreprises (en 2010!) mais la pression est mise sur les salariés. La question de la pénibilité est renvoyée à des concertations sur les conditions de travail.

Sur les avantages familiaux et conjugaux de retraite, il lui paraît urgent d'attendre le rapport du COR (décembre 2008).

Les jeunes sont les grands oubliés : aucune proposition pour compenser des entrées plus tardives dans l'emploi. Sur les injustices faites aux femmes : silence radio. Les questions posées par la FSU sur les conséquences des réformes antérieures et leurs mécanismes injustes (décote, bonifications pour enfants, années d'étude...) sont ignorées.

Pour la fonction publique, en dehors de la promesse de « mesures concrètes » pour les secondes carrières, le texte menace certains dispositifs (réversion, limite d'âge pour les catégories actives, surpensions versées dans certains territoires). Il annonce une réforme de l'IRCANTEC⁽²⁾, avec la volonté de réduire les pensions servies.

Une chose est sûre, le gouvernement redoute un rendez-vous trop médiatisé. Il éclate donc les lieux de concertation et le calendrier des mesures. Ainsi, celles pour la fonction publique figureront dans la loi de finances 2009, celles pour le régime général dans la loi de financement de la Sécurité sociale.

Si le gouvernement esquivait le débat sur les retraites, chacun de ces rendez-vous éparpillés représente un enjeu. Il sera nécessaire de les placer tous sous le rapport de force des mobilisations. La journée d'actions et de manifestations du jeudi 22 mai pour la défense de la retraite solidaire, appelée par les cinq confédérations et à laquelle la FSU s'est immédiatement jointe, doit rassembler largement et déboucher sur d'autres rendez-vous.

■ Anne Féray

(1) Document remis aux partenaires sociaux le 28 avril.
(2) Retraite complémentaire pour les périodes de non-titulaires (en dehors des périodes validées).

POSITIONS SYNDICALES SUR LES RETRAITES

CGT : quatre orientations sont nécessaires pour assurer l'avenir des retraites : garantir un bon niveau de retraite (au moins égal à 75 % pour une carrière complète), assurer un droit à la retraite à partir de 60 ans, reconnaître la pénibilité par un départ anticipé, assurer le financement en développant l'emploi de qualité, modifier la répartition des richesses en faveur du travail, taxer les stock-options et les revenus financiers.

CFDT : le maintien des départs anticipés est un acquis important, pas de désaccord de principe sur l'allongement de la durée de cotisation mais opposition à son déclenchement dès 2009, alors que le niveau actuel de l'emploi des salariés de plus de 55 ans rend cette mesure inefficace et injuste. Nécessité de prendre en compte la pénibilité et d'assurer la pérennisation du Fonds de réserve des retraites.

FO : droit de retraite à 60 ans, contre l'allongement de la durée de cotisation, prise en compte de la pénibilité au travail, élargissement du financement.

FSU : pour un système par répartition qui garantit sur le long terme un niveau de retraite lié aux revenus d'activité et la solidarité entre les générations ; le maintien de la parité de niveau de vie entre actif et retraités ; l'attachement, pour la fonction publique de l'État, au code des pensions, la solidarité entre les secteurs public et privé. Pour tous : le droit à un départ en retraite à 60 ans avec un taux de remplacement de 75 %, soit 37,5 annuités pour une retraite complète.

JEUDI 22 MAI
ACTION SUR
LES RETRAITES

La nouvelle dégradation des retraites programmée par le gouvernement a conduit les fédérations de fonctionnaires à déclarer une journée d'action le 22 mai.

Les organisations syndicales de la fonction publique appellent l'ensemble des personnels à participer massivement à la journée nationale du 22 mai aux côtés des autres salarié(e)s, pour la défense de la retraite solidaire par répartition, pour la revalorisation des pensions et contre l'allongement annoncé de la durée de cotisation.

Après le succès du 15 mai, cette journée doit être l'occasion de reposer également les questions du pouvoir d'achat, de l'emploi public, de la défense du statut et des services publics. Elles appellent les personnels à tout faire pour en assurer la réussite, en participant massivement aux manifestations et par toute forme de mobilisation pouvant aller jusqu'à la grève.

Elles décident de se rencontrer de nouveau dans les prochains jours pour décider des suites à envisager dans la fonction publique, et appellent les personnels à en débattre.

La FSU a déposé un préavis de grève pour la journée du 22, permettant aux collègues de participer aux actions de grève là où elles auront été décidées, du fait des configurations unitaires locales.

APRÈS LES SUCCÈS DES 15 ET 18 : TOUS ENSEMBLE, RÉUSSIR LE 24 MAI

La grève du 15 mai, la manifestation nationale du 18, ont montré la forte mobilisation des personnels dans l'éducation après la longue période de vacances par zone qui interdisait des rendez-vous nationaux. Bonne nouvelle à mettre aussi à l'actif du succès de ces deux journées, malgré les manœuvres de division du ministère, les parents d'élèves de la FCPE et les organisations lycéennes demeurent très présents à nos côtés sur la question des suppressions de postes. En poursuivant

LES ANNONCES DU MINISTRE

RÉFORME DES LYCÉES

Après avoir annoncé, il y a trois semaines, qu'il engagerait les discussions sur la réforme du lycée à partir d'une « feuille de route » avant l'été, le ministre a déclaré à plusieurs reprises qu'il allait mettre en place « une mission de juin à décembre 2008 » pour dresser un état des lieux du lycée français et lister les sujets à discuter. Cette mission serait placée sous la direction d'une personnalité qui serait nommée avant le 11 juillet. Quelques jours plus tard, des dépêches de presse faisaient état d'un calendrier beaucoup plus resserré. Le « pilote » serait nommé avant le 1^{er} juin pour pouvoir rendre un pré-rapport

dans les 6 semaines qui suivent, soit avant le 10 juillet. L'objectif étant de boucler la « réforme qualitative du lycée » avant la fin de l'année 2008 pour une application à la rentrée 2009. Comment accepter cette forme de double langage : d'un côté, le ministre affirme vouloir prendre le temps du dialogue social et dans le même temps, à force de louvoyer, il impose un calendrier qui interdira toute véritable discussion. Il est vrai, que pour lui, le temps va bientôt presser avec les arbitrages pour le budget 2009. C'est aussi sans doute pour cela qu'il insiste tant sur la « qualité », puisqu'à priori la « quantité » semble déjà décidée ! ■ **Roland Hubert**

VOIE PROFESSIONNELLE

Après un protocole de discussion, qui a débouché sur un relevé de conclusion synthétisant les discussions entre le ministère de l'Éducation nationale et certains syndicats (SNETAA, SGEN, SE-UNSA, SNALC), le ministre propose maintenant un « protocole d'accord ». Seul le SNETAA semble prêt à signer ce texte. Le SNALC s'est désengagé. Les autres prendront leur décision plus tard et demandent des précisions sur les moyens susceptibles d'être engagés. Il s'agit d'évolutions autour de trois objectifs : • revaloriser la voie professionnelle pour assurer au moins une formation de niveau V à tous les jeunes et augmenter le niveau général des qualifications ; valoriser la voie professionnelle en tant que parcours du CAP au BTS ; assurer à tous les jeunes la préparation d'un diplôme de niveau V (BEP et CAP) ; créer un cycle de référence de baccalauréat professionnel en trois ans ; individualiser les parcours ; développer les passerelles entre

les formations de niveau V et IV et entre les voies professionnelles, générale et technologique... • valoriser la voie professionnelle en rénovant l'orientation : permettre l'élaboration progressive du projet de formation et d'orientation dès le collège en instituant des parcours de découverte des métiers dès la classe de Cinquième ; • accompagner les personnels dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle. On le voit, la généralisation du bac pro en trois ans n'est plus explicitement évoquée, mais elle persiste entre les lignes, l'orientation précoce dès le collège est confirmée, l'individualisation des parcours semble être pour le ministre « l'arme idéale » pour la réussite des jeunes. Il s'agit du troisième texte de cadrage depuis six mois, mais rien n'existe encore sur les conditions, les horaires, les contenus qui devront être mis en application dès la prochaine rentrée dans les filières « bac pro trois ans ».

LES GRANDS OUBLIÉS : BUDGET, COLLÈGES, REVALORISATION

Les suppressions de postes auront de lourdes conséquences à la rentrée – et doivent s'amplifier dans le cadre de la RGPP (20 000 par an entre 2009 et 2012). Le ministère cherche donc à adapter l'ensemble du système éducatif, et le statut des personnels en parallèle, à la pénurie programmée. Peu visible encore, la métamorphose du collège est déjà sur les rails. La loi d'orientation de 2005 en a prévu tous les outils, dont le recensement sur le seul socle commun ou encore l'article 34 qui permet, au nom de l'expérimentation, de s'affranchir des « rigidités » supposées de la réglementation nationale. L'adaptation au local et le renforcement de l'autonomie des établissements risquent donc d'aller dans le sens de l'audit sur les horaires en collège de 2006 (enseignements communs revus à la baisse

dans le cadre d'horaires amputés de 20 % et annualisés). La circulaire de rentrée 2008 précise déjà que la maîtrise des dépenses publiques suppose que les établissements fassent des choix, renforçant ainsi la concurrence induite par l'assouplissement de la carte scolaire. Alors que l'accompagnement éducatif fait peser de lourdes menaces sur l'avenir de certaines disciplines, la réécriture des programmes en référence au socle commun se poursuit⁽¹⁾. La consultation en cours (jusqu'au 9 juin) doit être l'occasion pour les personnels de faire connaître leurs analyses et de défendre une autre conception de leur métier. Quant à la révision des programmes scientifiques déjà entrés en vigueur, le ministère estime qu'une consultation est inutile, et le programme d'histoire des arts n'est toujours pas rendu public à ce jour.

Aide-mémoire

Nicolas Sarkozy, intervention télévisée du 24 avril. Au sujet de l'éducation « On maintient les réformes qui permettront les suppressions de poste ». Parmi celles-ci, il a mentionné la réduction du volume horaire hebdomadaire des lycéens, « le plus élevé d'Europe », une meilleure répartition des élèves dans les sections, la proposition d'heures supplémentaires aux enseignants.

Lettre ouverte de la FIDL à Nicolas Sarkozy

Alix Nicolet, réagissant aux propos du ministre le 15 mai, regrette au nom de la FIDL que ne soit pas remis « au centre des enjeux la question éducative et que [ne] soient [pas] reconsidérées les revendications légitimes des lycéens, à savoir le refus des suppressions de postes », alors que la FIDL attendait « un geste fort » de la part du président après « plus de deux mois » de mobilisation qui révèlent « un malaise de la jeunesse ».

FCPE : « Xavier Darcos perd son sang-froid »

C'est en ces termes que la FCPE réagit aux propos tenus le 15 mai sur LCI, par le ministre qui a qualifié l'organisation de « fédération contre les parents d'élèves ».

UNL : le ministre doit arrêter de faire diversion

« Le ministre doit arrêter de faire diversion et de répondre, lorsque l'UNL lui parle des suppressions de postes, réforme du lycée ou du bac pro. En l'absence de réponse sur les suppressions de postes, les lycéens sauront prendre leurs responsabilités aux côtés de la communauté éducative, et profiter des nombreuses dates de mobilisation du mois de mai pour faire entendre leurs exigences. »

Dialogue social

« Quelle que soit la dimension des manifestations, quelle que soit leur importance même, jamais elles ne l'emporteront sur la légitimité démocratique de ce gouvernement qui a reçu mandat de réformer », a déclaré X. Darcos le 18 mai tout en assurant être à « l'écoute » du monde enseignant.

Des brassards plutôt que la grève

Le secrétaire d'État à la Fonction publique André Santini a estimé mercredi sur BFM qu'il y avait « d'autres moyens de s'exprimer » que la grève, en référence à celle prévue jeudi dans la fonction publique, proposant par exemple aux fonctionnaires de mettre « des brassards à la japonaise ».

DERNIÈRE MINUTE

Suite à la grève du 15 mai et à la manifestation du 18 mai, le ministre a écrit à la FSU (lettre sur le site du SNES : www.snes.edu). Cette lettre est le signe que les mobilisations de ces derniers jours n'ont pas laissé indifférent en haut lieu. Premier volet, réforme des lycées, le Ministre rappelle son calendrier : nomination d'un « chef de projet » pour les lycées, chargé d'une « large concertation avec le corps social, familles et élèves, et les personnels », établissement d'un « cadre général » début juillet servant de « références aux discussions qui seront menées par la suite », mais ne donne aucune indication sur les contraintes budgétaires qui pèseront lourdement sur ces discussions. Deuxième volet, revalorisation du métier enseignant en particulier en matière de pouvoir d'achat et d'amélioration du déroulement des carrières, dont certaines mesures pourraient être immédiates. L'affirmation que « le professeur doit pouvoir disposer, par une plus grande autonomie, des moyens d'organiser une pédagogie adaptée » semble être la reconnaissance de la liberté pédagogique à laquelle notre profession est très attachée. Reste que Xavier Darcos persiste à lier revalorisation et évolutions des conditions d'emploi et de service des professeurs en lycée, tout en différant l'examen de la situation des collègues en collège, ce qui est inacceptable.

Toujours autant d'incohérence et de légèreté de la part du ministère sur un dossier stratégique pour l'avenir des jeunes qui s'engageront dans la voie professionnelle, et toujours rien sur la voie

REPLACEMENT

Xavier Darcos a annoncé la création d'une « agence du remplacement ». Ce terme d'agence est apparu il y a quelques mois pour désigner de nouvelles structures, certes internes à l'État, mais disposant d'une large autonomie, en particulier financière, avec des modes de gestion qui se rapprochent de celles du privé : directeur pouvant être issu du privé, large place faite aux personnels contractuels, conditions de service, d'emplois et de rémunérations pouvant être particulières pour les personnels. De tels principes appliqués au remplacement des enseignants ne peuvent qu'inquiéter. Cela

technologique qui concerne chaque année deux fois plus de bacheliers. On comprend l'opposition grandissante !

■ **Thierry Reygades**
thierry.reygades@snes.edu

pourrait conduire à une gestion totalement séparée tant pour les remplacements eux-mêmes que pour les personnels qui y participent. Nul doute qu'alors la situation des TZR serait profondément dégradée (élargissement de leurs zones d'intervention par exemple), à moins que le choix soit fait de les supprimer purement et simplement pour confier leur mission à des personnels contractuels. Dans le contexte actuel, comment ne pas imaginer que ce projet puisse être l'ébauche d'une nouvelle organisation administratrice de l'ensemble de l'Éducation nationale. ■ **Daniel Robin**

Rapport Pochard

- Augmentation des obligations de service
- Annualisation du service
- Bivalence en collège
- Évaluation assurée par le seul chef d'établissement
- Primes, indemnités, décharges attribuées sur la base de critères locaux.
- Profilage des postes avec avis du chef d'établissement sur les affectations.
- Une partie des horaires élèves décidée au niveau de l'établissement
- Conditions de travail des enseignants

(1) En lettres, histoire-géographie, éducation musicale, arts plastiques, technologie et EPS. http://eduscol.education.fr/D0082/consult_coll_reste/htm

dans cette indispensable unité l'action « jusqu'en juin s'il le faut », comme le SNES le déclare depuis la grève du 18 mars, nous avons sans doute les moyens de faire bouger ce gouvernement qui tente de cacher une nervosité croissante derrière l'invective et les déclarations de fermeté, tout en esquisant un premier calendrier de discussion sur les lycées pour les semaines qui viennent.

JEUDI 15 MAI GRÈVE LARGEMENT MAJORITAIRE DANS L'ÉDUCATION

Dans le second degré, malgré les difficultés que pose à de nombreux enseignants la fin d'année scolaire (épreuves de baccalauréat et BTS, voyages pédagogiques...) et après les journées de mobilisation qui ont marqué les mois de mars et d'avril, plus de 55 % des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation étaient en grève : près de 60 % en collège, un peu plus d'un sur deux en lycée, un taux supérieur à celui de la précédente grève nationale du 18 mars déjà largement suivie. Dans le premier degré 63 % des professeurs d'école ont arrêté le travail. Le ministère de l'Éducation, dont on connaît les habitudes de recensement originales, a de son côté reconnu 40 % de grévistes. Dans l'ensemble de la fonction publique d'État et de source officielle, on atteindrait 30 % de grévistes. Les manifestations ont été également marquées par une forte participation : plus de 30 000 à Paris, 10 000 à Lille, 8 000 à Rouen (dont 3 000 lycéens), 6 000 au Havre, 1 000 à Dieppe, 2 000 à Évreux, 30 000 à Marseille, 6 000 à Montpellier, 600 à Mende, 3 500 à Perpignan, 5 000 à Avignon, 1 000 à Arles... Au total, dans toute la France ce sont plusieurs centaines de milliers de personnes qui ont manifesté.

DIMANCHE 18 MAI RENDEZ-VOUS RÉUSSI À PARIS

Venus de toute la France, 45 000 personnes, 20 000 selon la police, ont défilé à Paris contre les dizaines de milliers de suppressions de postes et la politique éducative du gouvernement derrière une banderole : « Notre choix à nous, c'est la réussite pour tous ». Beaucoup de dynamisme, de plaisir évident à se sentir aussi nombreux avec une météo finalement clémente. Nombre de manifestants arboraient les tee-shirts symboles des luttes dans les régions : à Lyon les t-shirts noirs numérotés des 368 suppressions de postes prévues pour la rentrée, à Nice les t-shirts blancs, « académie sinistère » barrée en rouge et corrigée « académie en lutte », les clowns en échasse accompagnant un impressionnant cortège de Drôme et Ardèche constitué de plus de 400 collègues. La région parisienne était au rendez-vous, constituant plus de la moitié du cortège avec par exemple un Val-d'Oise très dynamique et « rock'n'roll » défilant en musique et une dizaine d'enseignants du primaire des Hauts-de-Seine habillés en blouse grise afin de « dénoncer une école à l'ancienne » car « une réforme est un progrès et pas un recul ». Au cortège, réunissant les personnels enseignants et administratifs de la maternelle à l'Université, s'étaient joints de nombreux parents d'élèves de la FCPE, et des lycéens, dont le président de l'UNL. La manifestation, partie de l'Opéra, s'est dispersée sans incident place de la Bastille vers 17 h 30. ■ **Claudie Martens**

SAMEDI 24 MAI PROCHAIN RENDEZ-VOUS

Une nouvelle journée d'action est prévue dans l'éducation le samedi 24 mai, à l'appel de 19 organisations dont la FSU, UNSA-Éducation, SGEN-CFDT, les parents d'élèves de la FCPE, l'UNL, l'UNEF, la Ligue de l'enseignement, le CRAP... avec des manifestations dans tous les départements. L'intersyndicale de l'Éducation nationale, réunie ce 19 mai, a confirmé son appel à l'action pour le 24 mai. Les fédérations de l'Éducation nationale se réuniront à nouveau pour décider des suites de l'action en fonction des réponses qui seront apportées par le gouvernement et en particulier, par le ministre de l'Éducation nationale. Côté fonction publique, la réunion des fédérations de fonctionnaires à laquelle participaient FSU, CGT, Solidaires, FO, a évoqué la piste à confirmer d'une nouvelle journée d'action à la mi-juin.

Ci-après, les rendez-vous du 24 mai connus à l'heure où nous mettons sous presse. Se reporter au site académique pour connaître les lieux de rassemblements départementaux.

Paris, Créteil, Versailles

Samedi 24 mai en Île-de-France, appel unitaire FCPE, FSU, CGT-Éducation, SGEN-CFDT, UNSA-Éducation, Sud-Éducation, Ligue de l'enseignement, manifestation régionale 14 h 30, RER Luxembourg, en direction du ministère.

Rouen

Manifestations départementales samedi 24 mai avec les parents d'élèves : Rouen 14 h 30 ; place de la Cathédrale ; Le Havre, rassemblement au rond-point à 14 h 30 ; Évreux, 14 h 30, rassemblement à la salle Jules Janin.

Limoges

Des rassemblements unitaires sont prévus : Limoges, 14 h 30, place de la République ; Tulle, 10 heures, derrière la cathédrale ; Guéret, 10 heures, devant l'hôpital.

Nancy-Metz

Vosges : appel à un rassemblement à 14 heures devant la préfecture d'Épinal.

Rennes

Côtes-d'Armor : Saint-Brieuc, 15 heures, place De Robien. Pour les autres départements, les rendez-vous seront fixés ce lundi en soirée : consulter les sites de la FSU Bretagne et du SNES académique.

Dijon

Saône-et-Loire : distribution de tracts dans les principales villes du département : informations disponibles sur le site de la FSU 71 à partir de jeudi 22.

Grenoble

En Ardèche, quatre rassemblements à partir de 11 h 30, FSU, FCPE, SGEN, UNSA, CGT + des lycéens animateurs, non organisés. Privas, préfecture ; Aubenas, place de la poste ; Annonay, champ de Mars ; Tournon, sous-préfecture. Également, trois délégations auprès des trois députés du département (deux PS et un UMP), même heure.

Lyon

À l'appel de l'intersyndicale de l'Éducation, de la FCPE, des associations pédagogiques. Rassemblement à 14 heures place des Terreaux avec manifestation si la mobilisation le permet. Un tract unitaire d'appel à cette manifestation est disponible.

HEURES SUPPLÉMENTAIRES UN ENJEU DÉCISIF DE LA RENTRÉE

Parmi les 9 000 emplois supprimés à la prochaine rentrée, il est prévu d'en transformer 3 500 en heures supplémentaires.

Cette mesure est stratégique. D'abord, elle marque l'inversion du processus que nous avons obtenu depuis de nombreuses années qui consistait à tendre vers un nombre d'heures supplémentaires limité aux ajustements de service dans les établissements. Ensuite il s'agit pour le gouvernement, de faire vivre le « travailler plus pour gagner plus » qui lui éviterait, s'il était appliqué, la revalorisation salariale indispensable pour les enseignants. Nous est ainsi proposée une dégradation de nos conditions de travail contre la rémunération d'heures supplémentaires qui, par ailleurs, resteront, pour la majorité des enseignants, moins bien payées que les heures normales. La quasi-totalité des établissements sont touchés par cette augmentation du nombre d'HS. Dans le même temps, les textes réglementaires maintiennent le dispositif actuel limitant à une le nombre d'HS qui peut être imposé⁽¹⁾. La capacité ou non du ministre à faire « absorber » par la profession les nouvelles heures supplémentaires est décisive sur les conditions de la prochaine rentrée. L'existence d'un stock d'heures supplémentaires non attribuées sonnerait le rejet par la profession du « travailler plus pour gagner plus » et l'impossibilité pour le ministre de continuer dans cette voie.

À un moment où des collègues s'interrogent sur les formes d'action susceptibles de faire plier le gouvernement, le refus des heures supplémentaires peut s'avérer d'une rare efficacité. Si dans un grand nombre d'établissements toutes les heures supplémentaires ne trouvent pas preneur, le ministre sera contraint de créer des postes sauf à accepter que des enseignants obligatoires ne soient pas assurés. Il en porterait alors l'entière responsabilité. C'est pourquoi nous appelons chaque enseignant, dans le cadre d'une dynamique collective initiée dans chaque établissement, à refuser les heures supplémentaires au-delà de la première qu'il ne peut refuser ou, pour le moins, à refuser toute nouvelle heure sup-



© Thierry Nestoux

plémentaire. Nous appelons les enseignants à clairement exprimer leur refus à l'administration de l'établissement avant la fin de la présente année scolaire, interdisant au chef d'établissement la construction de services contraire à cette volonté. Il sera ainsi clairement exprimé au ministre, au gouvernement et au président de la République que la revalorisation du métier d'enseignant, en particulier de leur rémunération, ne peut pas passer par plus de travail dans des conditions en constante dégradation.

■ **Daniel Robin**
daniel.robin@snes.edu

(1) Les personnels à temps partiel ne peuvent avoir d'HSa.



CONSULTATION SUR LES PROJETS DE PROGRAMMES DE COLLÈGE

La consultation ministérielle concerne l'histoire-géographie, le français, l'éducation musicale, les arts plastiques, la technologie et l'EPS. Les projets de programme sont consultables sur le site Eduscol : http://eduscol.education.fr/D0082/consult_coll_reste.htm

Dès maintenant, engageons le débat dans les salles des professeurs, dans les conseils d'enseignement et lors des demi-journées banalisées que nous avons réclamées à la DGESCO, et qui devraient être organisées dans les académies. Faites parvenir au SNES les doubles des réponses envoyées à la DGESCO, ainsi que les résultats des synthèses départementales ou académiques.

Le SNES organise sa propre consultation dans chaque discipline et portera la parole de la profession au conseil supérieur de l'Éducation du 3 juillet, chargé d'examiner ces projets de programmes.

Pour répondre à la consultation du SNES, cliquez sur la rubrique correspondant à votre discipline, sur le site des observatoires : <http://www.snes.edu/observ/spip/>

contenus@snes.edu

B.O.

LES PRATIQUES ARTISTIQUES HORS DE L'ÉCOLE ?

Une circulaire interministérielle sur l'éducation artistique vient d'être publiée au BO n° 19 du 8 mai 2008 sans avoir fait l'objet d'aucune consultation préalable : <http://www.education.gouv.fr/bo/2008/19/MENE0800388C.htm> Elle annonce officiellement l'intégration de l'histoire des arts « dans les programmes de l'école primaire à la rentrée 2008, ainsi que du collège et du lycée, à partir de la rentrée 2009 ». Au collège, « l'histoire des arts représentera un quart du programme d'histoire et la moitié des programmes d'éducation musicale et d'arts plastiques ». Il est également question d'une épreuve obligatoire au brevet dès la session 2009, « visant à sanctionner les connaissances et les compétences acquises dans le domaine de l'histoire des arts ». À cette occasion, les élèves pourront également « valoriser une pratique artistique personnelle, développée dans ou en dehors de l'école ». Ainsi, une épreuve d'un diplôme national intégrerait des compétences acquises en dehors de l'école qui renonceraient, de ce fait, à des années d'une volonté de construire l'égalité d'accès aux pratiques artistiques. Leur déve-

loppement est d'ailleurs clairement affiché après l'école dans le cadre de l'accompagnement éducatif, voire « à la maison » avec le chèque emploi-service ! Ces décisions sont inacceptables.

DERNIÈRE MINUTE

Alors que les projets de programmes d'enseignements artistiques sont soumis à consultation en ce moment même, il semble qu'un projet de programme d'histoire des arts existe, si on en croit l'article publié dans *Le Monde* du 14 mai ! Les collègues d'arts plastiques et d'éducation musicale ne sont donc actuellement consultés que sur 50 % des programmes qu'ils auront à mettre en œuvre ! Nous vous invitons à réagir auprès de la DGESCO lors de vos réponses par mail à la consultation en ligne organisée par le biais du site Eduscol.

Continuez à signer et faire signer la pétition sur l'histoire des arts en ligne sur le site du SNES : <http://www.snes.edu/Petitions/?petition=2>

■ Sandrine Charrier, Hélène Davit
ens.artistiques@snes.edu

A2 EN LANGUES VIVANTES LA GUERRE D'USURE !

En janvier, le SNES a écrit au ministère pour demander un moratoire sur la validation du niveau A2 en langues vivantes pour le brevet 2008. Ce niveau du Cadre européen devient désormais une condition *sine qua non* pour l'obtention du brevet (remettant ainsi en cause le principe de compensation entre les disciplines qui prévalait jusqu'ici). Mais les enseignants ne savent toujours pas comment évaluer ce niveau, qui n'a rien à voir avec le niveau B1 visé par les programmes en LV1, et les informations qu'ils ont reçues du ministère et de leur rectorat sont contradictoires. Cette situation inadmissible a conduit le SNES à rédiger en partenariat avec l'Association des Professeurs de Langues Vivantes (APLV) et trois autres syndicats d'enseignants une pétition que vous pouvez toujours signer en ligne : <http://www.snes.edu/Petitions/?petition=4>

Sur le terrain, la situation est bloquée. Si certains chefs d'établissement ont reçu la consigne de calmer les esprits, les équipes administratives n'ont reçu aucune instruction précise : À quel moment faut-il distribuer la fiche de validation ? À qui ? Avant quelle date doit-elle être renseignée ? Où faut-il l'envoyer ? Ceci montre non seulement une impréparation au niveau ministériel, mais aussi un profond mépris envers les personnels et les élèves !

Le SNES refuse de cautionner une telle mascarade et appelle les collègues à en débattre collectivement dans les établissements. Plutôt que de transmettre au jury des fiches de validation vierges pour ne pas risquer de s'exposer à une éventuelle retenue pour service non fait, le SNES

propose d'inscrire, sur chaque fiche, la moyenne annuelle obtenue par l'élève dans la langue vivante choisie, en précisant qu'il s'agit de la LV1 ou de la LV2. L'enseignant ne saurait être sanctionné puisqu'il s'est conformé à l'exigence d'évaluer ses élèves tout en exprimant l'impossibilité d'attester que le niveau A2 est maîtrisé. Les élèves ne sont pas pénalisés puisque le jury, souverain, peut s'appuyer sur les éléments fournis pour leur délivrer ou non le niveau A2.

■ Groupe LV - Secteur collège

INTRA 2008 PRÉPARATION DU MOUVEMENT

Dans l'ensemble des académies, les groupes de travail de vérification des vœux et barèmes, émanations des commissions paritaires académiques, se tiennent en cette seconde quinzaine de mai. Un travail considérable de vérification y est conduit par les commissaires paritaires qui font corriger de nombreuses erreurs ou oublis de l'administration. Ces corrections sont notamment facilitées lorsque les élus des personnels disposent des fiches syndicales de suivi individuel, accompagnées de la photocopie du formulaire de confirmation et des pièces justificatives.

Il s'agit en premier lieu d'établir, en confrontant les documents de l'administration avec les éléments apportés par les collègues demandeurs de mutation, que la situation et les droits de chacun sont pleinement pris en compte par les services rectoraux, dans le respect des textes communs organisant la gestion des mutations. Il s'agit aussi, à partir de l'étude d'exemples individuels concrets, d'obtenir des améliorations collectives en pesant pour une meilleure application des textes, profitable à tous.

Ces groupes de travail, enfin, établissent les droits des collègues victimes de la suppression de leur poste, en vue des opérations de réaffectation par mesure de carte scolaire qui se dérouleront en juin prochain lors du mouvement intra lui-même.

Durant cette même période, sont examinés les propositions de l'administration concernant les dossiers « handicap » (anciens dossiers médicaux) et les demandes de poste à profil (les postes « spécifiques académiques »), lors de groupes de travail ad-hoc. Tout en reconnaissant pleinement, à partir de l'étude exhaustive et détaillée des dossiers individuels, les besoins particuliers des collègues en situation de han-



dicap dans le premier cas, ou les nécessités spécifiques du service public en matière d'offre de formation dans le second cas, le travail des élus consiste aussi à combattre l'instrumentalisation que l'administration cherche bien souvent à faire de ces opérations dans le but de contourner les règles communes de gestion et promouvoir, sous couvert d'une pseudo « individualisation », des

éléments d'arbitraire local.

S'ouvrira ensuite en juin la période des commissions d'affectations (FPMA et CAPA). Là aussi, les commissaires paritaires du SNES fourniront sur les projets de mouvement un travail de vérification et d'amélioration considérable. Un prochain article sera consacré à ce sujet.

Les sections académiques du SNES mobilisent des militants nombreux et expérimentés pour répondre à vos demandes : permanences téléphoniques, courriels et courriers, sites web académiques... Consultez notre site www.snes.edu, rubrique « mutations 2008 », téléchargez la fiche syndicale si ce n'est déjà fait et envoyez-la à la section académique du SNES.

Les syndiqués et les collègues qui nous ont envoyé la fiche de suivi individuel (et signé l'autorisation qui y figure) recevront une information personnalisée : barème, affectation proposée, suivi TZR... L'intérêt de chacun est donc de se syndiquer le plus vite possible et de conserver soigneusement le numéro d'adhérent et le mot de passe figurant sur la carte syndicale.

■ Christophe Barbillat,
Dominique Dédale Deschamps
emploi@snes.edu

Graves menaces sur les commissions paritaires.
Signez et faites signer la pétition nationale
www.snes.edu

CO-PSY UN APPEL POUR L'AVENIR DES JEUNES

180 CO-Psy et directeurs de CIO se sont réunis à Paris le 17 mai pour échanger sur les projets de réforme en préparation sur l'orientation. Les tables rondes et interventions d'enseignants-chercheurs, de responsables syndicaux et d'associations ont apporté des éclairages complémentaires sur les enjeux actuels et mis clairement en évidence le poids des recommandations européennes. Celles-ci abrasent l'histoire des systèmes éducatifs et des métiers et veulent imposer des « guides de bonnes pratiques », des « accréditations » pour des personnels qui ne seraient plus psychologues, ainsi que de prétendus « labels de qualité » qui donneraient droit à des organismes de toutes sortes (privés et associatifs) d'intervenir dans l'École. Parallèlement, le service public d'orientation, qui possède pourtant les personnels les plus

qualifiés, serait menacé de démantèlement et de dilution dans des « guichets uniques ». À la rentrée 2008, plus de 280 postes de CO-Psy ne seront pas couverts. La RGPP préconise le recours à des contractuels pour les besoins les plus urgents.

Mais il est manifeste que les recteurs n'ont en général pas la même perception de l'urgence que les parents, les élèves et les personnels ! Aujourd'hui, le premier objectif du gouvernement c'est surtout que l'appareil de formation coûte moins cher, en imposant les cheminements les plus rapides possibles et en externalisant tout ce qui peut l'être dans l'École ; Rased, CO-Psy, CPE, assistants sociaux... Peu lui importe de sacrifier l'avenir des jeunes ! Le SNES a donc pris l'initiative de lancer un appel « Pour un avenir ouvert et des orientations ambitieuses pour

tous les jeunes ». Celui-ci a été proposé très largement aux organisations ainsi qu'à des personnalités de la recherche, de la culture et à des élus. Ce texte a déjà reçu l'accord des organisations lycéennes (FIDL et UNL), de l'UNEF, ainsi que de plusieurs organisations syndicales, d'enseignants-chercheurs et de personnalités. Il doit dans la période à venir constituer un instrument de mobilisation dans les académies en direction des élus, des parents, des lycéens et étudiants, des enseignants. Le gouvernement veut profiter de la présidence européenne pour annoncer la transformation radicale de la conception de l'orientation, du service et de la formation des personnels. Il faut préparer dès maintenant une contre-offensive pour y faire obstacle.

■ Catherine Remermier

Mouvement 2009 pour la Nouvelle-Calédonie

La saisie des vœux se fait en une seule fois (inter et intra confondus) sur SIAT du 29 mai au 12 juin 2008.

Les candidatures retenues seront examinées avec un barème propre à la NC, consultable sur le site du SNES NC. Les candidats en postes doubles doivent faire les mêmes vœux, dans le même ordre et indiquer un ou plusieurs vœux larges pour finir, car ce sont les seuls bonifiés. Les candidats en rapprochement de conjoint doivent également finir par, au minimum, un vœu large. Un candidat qui postule pour un poste à Nouméa émet des vœux précis et peut, s'il le désire, finir par le vœu Grand Nouméa. Il n'y aura pas d'extension de ses vœux. Adresser sa fiche syndicale au SNES Hors de France (<http://www.hdf.snes.edu>) et au SNES N.C. (<http://www.snes.nc>).

Partenariat public-privé...

En avril 2006, le conseil général du Loiret décidait de financer la construction et la gestion d'un nouveau collège à Villemandeur au moyen d'un contrat de partenariat public-privé (CPPP). Ainsi, à peine en charge des missions d'entretien, de restauration et d'accueil des collégiens, il se précipitait pour confier la tâche à un groupe privé, créant ainsi le premier collège sans un seul personnel TOS.

Le tribunal administratif d'Orléans vient d'annuler la délibération du conseil général par laquelle il décidait ce CPPP.

Le SNES et la FSU, qui s'étaient dès l'origine opposés à ce projet, sont donc satisfaits de cette annulation.

Mais, dans la droite ligne de la politique gouvernementale de privatisation du service public, un projet de loi (soumis au Sénat en avril dernier) a pour objectif de faciliter le recours à ce type de contrats de partenariat. On peut s'attendre alors à les voir se multiplier et la voie du recours à la justice pour s'y opposer deviendrait aussi plus compliquée.

SMIC

L'indice des prix du mois d'avril confirme la tendance à la hausse : + 1,2 % depuis le début de l'année, + 3 % sur les douze derniers mois.

Le gouvernement est contraint de relever au 1^{er} mai le SMIC et le minimum de traitement de la fonction publique. Pour ce dernier, la hausse est de 1,76 % (IM 288, mensuel brut 1 312,40 €).

Elle concerne les MI-SE et les assistants d'éducation, qui, bien que recrutés parmi les bacheliers, sont payés au SMIC.

Le SNES dénonce cette situation. Il exige des mesures salariales immédiates et l'ouverture de négociations pour la revalorisation de nos métiers.

« L'égalité, c'est la loi même du progrès humain ! C'est plus qu'une théorie : c'est un fait social, c'est l'essence même et la légitimité de la société à laquelle nous appartenons » JULES FERY

DÉCLARATION DE REVENUS

OPTER POUR LES FRAIS RÉELS ?

L'exercice peut être fastidieux – il faut recueillir tous les justificatifs des frais exposés et les conserver pendant trois ans – mais cette option est avantageuse pour ceux qui supportent des frais professionnels supérieurs au montant de la déduction forfaitaire de 10 %, car, s'ils sont justifiés, les frais réels peuvent être déduits sans limitation.

QUI PEUT OPTER POUR LES FRAIS RÉELS ?

Chaque membre d'un même foyer fiscal peut opter pour la solution la plus avantageuse : frais réels ou déduction forfaitaire de 10 %. L'option choisie est révisable chaque année.

LES RÈGLES À RESPECTER

- Ne déduire que des dépenses à caractère professionnel.
- Ajouter aux revenus déclarés le montant des remboursements et/ou des indemnités représentatives de frais versés dans l'année⁽¹⁾ par l'employeur.
- Recueillir et conserver les justificatifs durant trois ans à compter de l'année de la déclaration.
- Joindre une note à votre déclaration, afin de présenter le détail de vos calculs et de donner les motifs pour lesquels vous revendiquez le caractère professionnel des dépenses exposées.

FRAIS DE DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL

Deux situations :

- Vous habitez à 40 km au plus de votre lieu de travail : l'éloignement n'a pas à être justifié, vos déplacements ont un caractère professionnel. Pensez néanmoins à conserver vos justificatifs (factures d'entretien du véhicule, emploi du temps), les services fiscaux peuvent vous demander de prouver la réalité du kilométrage parcouru.
 - Vous habitez à plus de 40 km de votre lieu de travail : la déduction des premiers 40 km est de droit.
- En revanche si vous voulez déduire la totalité du trajet, il faudra convaincre le fisc que l'éloignement de votre domicile n'obéit pas à des raisons de pure convenance personnelle.

- Les motifs suivants peuvent être invoqués :
- activité professionnelle du conjoint (ou concubin ou partenaire PACS) ;
 - précarité de l'emploi ; lieux de travail différents chaque année, si ce changement n'ouvre droit à aucune indemnisation de la part de l'employeur ;
 - votre état de santé ou celui des membres de votre famille ;
 - exercice de fonctions électives au sein de la collectivité locale où vous résidez.
- Pour évaluer vos dépenses, le plus simple est d'utiliser le barème du prix de revient kilométrique publié chaque année par l'administration, mais attention celui-ci prenant en compte la dépréciation annuelle du véhicule, il faut en être personnellement propriétaire pour éviter tout redressement.

FRAIS DE DOUBLE RÉSIDENCE

Uniquement si vous êtes séparé de votre conjoint⁽²⁾ pour des raisons professionnelles indépendantes de votre volonté. Vous devez donc être en mesure de prouver que les démarches entreprises pour vous rapprocher sont restées vaines.

FRAIS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Il s'agit des dépenses supportées pour améliorer votre situation professionnelle ou obtenir un nouvel emploi dans un autre domaine. Les frais occasionnés par la poursuite d'études supérieures ont en principe le caractère de dépenses personnelles mais dans le cas particulier des MI-SE, ces frais entrent dans les dépenses professionnelles.

DÉPENSES LIÉES À L'UTILISATION PROFESSIONNELLE D'UNE PARTIE DU LOGEMENT

En ce qui concerne les locaux professionnels, la déductibilité des dépenses exposées par les salariés n'est admise que si l'employeur ne met pas ce local (un bureau par exemple) à leur disposition.

À ce propos, l'administration fiscale rappelle que « les activités d'enseignement nécessitent des études et des recherches, dans un cadre isolé, auquel l'intéressé a libre accès. Aussi lorsque l'employeur met à la disposition de plusieurs enseignants une salle de cours ou de réunion dans laquelle les professeurs peuvent également retirer leur courrier, cette salle collective ne constitue pas un cadre leur permettant de préparer leur cours et ne peut être considéré comme un bureau »⁽³⁾

En conséquence, les enseignants qui ne disposent pas de bureau sur leur lieu de travail peuvent, à condition d'en fournir la preuve (attestation du chef d'établissement), demander la déduction des dépenses qu'ils supportent à ce titre.

Les dépenses qui peuvent être retenues sont nombreuses, il s'agit notamment du loyer et de toutes les dépenses à caractère locatif (par exemple chauffage, éclairage, assurance), des

TZR

Fiscalement, les indemnités de sujétions spéciales de remplacement ont un caractère de remboursement de frais : elles ne sont pas imposables et n'ont pas à être déclarées si vous optez pour la déduction forfaitaire de 10 %. Il suffit de reporter sur votre déclaration le montant imposable de l'année tel qu'il vous a été communiqué par l'administration, sans pratiquer ni ajout ni déduction.

En revanche, si vous optez pour la déduction des frais réels n'oubliez pas d'ajouter le montant des indemnités reçues dans l'année aux revenus déclarés. À défaut, vous vous exposerez à des pénalités et au minimum à la perte de l'abattement de 20 % sur le montant non déclaré et au versement d'un intérêt de 0,40 % par mois de retard dans le paiement des sommes dues.

charges de copropriété, des impôts locaux acquittés au cours de l'année d'imposition, ainsi que, sous certaines conditions⁽⁴⁾, des dépenses d'entretien, d'amélioration, de grosses réparations. Attention, à l'exception des intérêts d'emprunt, les frais d'acquisition du logement ou de son extension ne sont pas déductibles, de même ne peuvent être pris en compte ni loyer fictif ni somme représentative de la valeur cadastrale du local.

Le montant déductible des dépenses est calculé au prorata de la surface du logement occupée par le bureau, l'administration précisant qu'il peut être admis que la partie d'un logement affectée à l'exercice de la profession représente une pièce de celui-ci s'il comporte plusieurs pièces et la moitié au plus de sa superficie s'il s'agit d'un studio.

MOBILIER, MATÉRIEL INFORMATIQUE

Au-delà de 500 euros HT, l'achat de meubles ou de matériel informatique doit être déduit sur plusieurs années.

La déduction admise ne porte en effet que sur la dépréciation des biens, calculé selon un mode d'amortissement linéaire.

Dans le cas du matériel informatique, et à condition de prouver que vous ne pouvez utiliser le matériel de votre établissement, la déduction

COTISATION SYNDICALE

- Vous avez opté pour la déduction forfaitaire de 10 % : vous bénéficiez d'une réduction d'impôt équivalente à 66 % du montant annuel de votre cotisation. Indiquez le montant versé rubrique 7 de votre déclaration.
- Vous avez opté pour la déduction aux frais réels : vous ne pouvez pas prétendre à la réduction d'impôt de 66 %, mais le montant de votre cotisation syndicale entre dans le calcul de vos frais professionnels.

s'opère sur trois ans et uniquement au prorata de l'utilisation professionnelle dudit matériel. Le coût d'acquisition des logiciels est déductible en une fois, l'année du paiement, intégralement si utilisation strictement professionnelle, au prorata si utilisation mixte, interdite si logiciels de loisirs.

■ G. Charles

(1) Même si ces remboursements concernent une année antérieure (par exemple, une indemnité de sujétion spéciale de remplacement versée en janvier 2007 au titre d'un remplacement effectué au dernier trimestre 2006 doit être ajoutée aux revenus déclarés au titre de l'année 2007).
(2) L'administration fiscale limite cette possibilité aux seuls époux, mais le Conseil d'État l'a élargi aux partenaires d'un PACS et aux personnes entretenant un lien stable et continu de concubinage (arrêt CE n° 256092 du 6 octobre 2004).

(3) Bulletin Officiel des Impôts 5F-1-99 ou Documentation de Base 5 F 254 (série 5FP), consultable en ligne sur le site impôts du ministère des Finances : <http://doc1.impots.gouv.fr> (option « recherche avancée »)

(4) En cas d'utilisation des dispositions afférentes à l'habitation principale (exemple : dépenses en faveur des économies d'énergie), veillez à extraire la part des dépenses se rapportant au local professionnel de votre base de calcul.



Prime pour l'emploi : comment déclarer le nombre d'heures travaillées ?

Vous exercez à temps partiel, vous n'avez travaillé qu'une partie de l'année, utilisez le tableau ci-après pour déclarer le nombre d'heures travaillées dans l'année

Quotité de temps de travail	Nombre de mois travaillés											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
10 %	15	30	46	61	76	91	106	121	137	152	167	182
20 %	30	61	91	121	152	182	212	243	273	303	334	364
30 %	46	91	137	182	228	273	319	364	410	455	500	546
40 %	61	121	182	243	303	364	425	485	546	607	667	728
50 %	76	152	228	303	379	455	531	607	683	758	834	910
60 %	91	182	273	364	455	546	637	728	819	910	1 001	1 092
70 %	106	212	319	425	531	637	743	849	956	1 062	1 168	1 274
80 %	121	243	364	485	607	728	849	971	1 092	1 213	1 335	1 456
90 %	137	273	410	546	683	819	956	1 092	1 229	1 365	1 502	1 638
100 %	152	303	455	607	760	910	1 062	1 213	1 365	1 517	1 668	1 820

Bulletin officiel des impôts n°114 du 26 juin 2001

Exemple d'utilisation : vous avez été recruté(e) à compter du 1/9/2007 pour un exercice à temps plein, le nombre d'heures travaillées au titre de cette période s'élève donc à 607 heures.

Heures supplémentaires défiscalisées : se reporter à l'article paru dans L'US n° 666 du 3 mai 2008.

0,8 % : le compte n'y est toujours pas !

La réponse à la revendication d'une amélioration immédiate du pouvoir d'achat des retraités sous la forme d'un ajustement de 0,8 % des pensions en septembre ne convient pas aux retraités. Cela représenterait globalement moins de 1,35 % de progression sur 2008 alors que l'inflation était annoncée à 1,6 % sur l'année et que, de mois à mois, d'avril 2007 à avril 2008, elle est estimée ce jour par l'INSEE à plus de 3 % en glissement ! Les retraités ne se satisfont ni de cette annonce, faite par le chef de l'État sans concertation avec les partenaires sociaux et dont on ne voit pas sur quelle estimation elle repose, ni du report annoncé de trois mois de la date de revalorisation des pensions : trois mois de trésorerie gagnés sur le dos des retraités. C'est en poursuivant leurs luttes unitaires en mai et en resserrant leurs liens avec les actifs qu'ils pourront encore faire bouger les choses et engranger des améliorations.

Graves menaces sur les mutations !

Premier recul gouvernemental, pour autant le danger n'est pas écarté ! Les 14 500 premières signatures⁽¹⁾ recueillies en quelques jours sur la pétition intersyndicale ont été remises au ministre A. Santini lors de la négociation du 6 mai sur la rénovation du dialogue social dans la fonction publique. Cette réaction forte de la profession, ainsi que l'opposition syndicale unanime à la remise en cause du rôle et des compétences des CAP (cf. US n° 666) ont contraint le gouvernement à disjoindre la partie CAP du texte global proposé. Le gouvernement n'abandonne pas pour autant son objectif ! Action et vigilance s'imposent. Il faut continuer à signer et faire signer la pétition nationale SNES – SNEP – SNUEP – SNASUB (FSU) sur le site du SNES www.snes.edu ; il est aussi possible de faire remonter des signatures « papier ».

(1) Plus de 16 500 à la date du 15 mai.

L'AFPA rejoint les GRETA dans la tourmente

Le 29 mai les salariés de l'AFPA seront en grève et dans l'action. Sous l'égide du ministère du Travail, sous une forme associative, l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes, a été créée dans une volonté de promotion sociale et de qualification professionnelle. Le transfert de l'AFPA aux Régions correspond de fait au désengagement de l'État qui met en péril l'existence de cet organisme public de formation de la même manière que le fonctionnement des GRETA est remis en cause. Nous ne pouvons que refuser la diminution de l'offre de formation dans le service public, qui seul est à même de répondre aux besoins des populations les plus en difficulté, et ceci dans le cadre d'une complémentarité entre les deux organismes publics de formation continue. Nous soutenons donc et nous nous associons aux personnels de l'AFPA qui seront dans l'action le 29 mai. Nous devons aussi réfléchir et travailler avec eux à la création et au maintien d'un service public national de la formation continue.

PETITES ANNONCES

SNES-PETITES ANNONCES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 - Tél. 01 40 63 27 10

LOCATIONS

Danemark, près des plages, loue confortable chalet sur la Riviera Danoise. Tél. 05 53 49 39 58. ericeirafd@hotmail.com

Portugal, côte Lisbonne, mer Ericeira port typique de pêcheurs, loue maison. Tél. 05 53 40 92 00 ericeirafd@hotmail.com

Sitges (Barcelone) coll. loue F4. Tél. 06 78 74 94 69 ou 01 41 13 72 60.

Annecy, loue 2 p. duplex, v. ville 28 m², 320 €/sem 07/08. Tél. 06 81 60 73 16.

M° St-Denis Basilique, duplex + terrasse, 6 pers. 400 €/sem. en août. Tél. 01 48 20 50 59/06 20 66 06 90.

Lisbonne centre, gar., terr., vue. Tél. 00351 21386 3188, soir.

Esp. Rosas, coll. loue appt park. ou studio, pieds ds l'eau accès dir. mer. Tél. 06 16 16 04 60.

(63) Parc des Volcans, coll. loue 1-19/07, maison calme, 4/6 pers., vue, baignade, rando., 370 €/s. Tél. 02 31 72 38 04/06 86 44 52 73.

Ile Noirmoutier, mais. 4 pers. 1 000 m², plage 400 m, forêt, calme. Tél. 02 51 39 61 25. renevier@hotmail.com

Luz-St-Sauveur, Pyrénées, appt 2 à 4 pers., terrasse, cft, rando, thalasso, etc., calme, charme. Tél. 02 51 39 61 25.

Cantal, mais, gd jard., calme, rando. Juil./août, 280 €/sem. Tél. 04 73 89 27 12/06 88 595 717.

Haute Provence, loue gîte tt cft, 3 personnes, gd jardin clos, terrasse ombragée, tél. 06 77 00 81 71 après 20 h.

(13) Aix à 15 mn. Loue villa tt cft, 5 pers., terr. omb., 1 800 m², pkg. Pr base mont. août 950 €/sem. dégressif, 2 terrasses. Tél. 06 81 04 00 43.

Mars, CV, coll. loue gd appart, été, 300 €/s. granvaud@free.fr

(47) loue près Villeneuve-s.-Lot ds village tte commodité, maison 4-8 pers. 380 €/sem.-660 €/qz. Tél. 01 30 06 05 84 + répondeur.

Collègues cherchent pr enfants salariés, F2 dans Paris. Tél. 05 55 48 01 87. melblot@orange.fr

Paris, coll. cherche pr fils master, stud. ou chbre bonne meubl. 15/05-15/09. Tél. 05 62 39 13 57.

Prox. La Rochelle, été, 2/3 pers., coll. loue T2, indpt, s. jard., prox. plage. Tél. 05 46 56 82 61.

(48) Barre/Cévennes, coll. loue mais. de village, 350 €/s. et 600 €/qz. Tél. 04 30 10 13 70/06 32 03 08 31.

La Baule, maison 6 personnes, proche mer, jard. clos, tt cft, juillet 700 €/sem. Tél. 06 98 89 34 00.

Bass. Arcachon, mais. j., 6 pers., prox. mer. Tél. 06 56 22 65 83.

Tarifs : 1 ligne = 9 € pour les adhérents ou abonnés à L'US • 1 ligne = 14 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles

Publicité

Italie-Rome, gd appt, 10 mn Colisée, 5 pers. loue semaine 800 € tt comp. : 26 juil./2 août, 02/09 août, 09/16 août, 16/23 août. beatricepasquet@hotmail.com Tél. 0039 06 7005559

Ariège-Pyrénées, t. belle mais. restaurée pierre, chem., indép. ds hameau, alt. 750 m, t. jolie vue, jard., 4 ch., gd séj., tt cft, 1 400 €/mois, 800 €/qz. Tél. 06 72 86 63 11.

Var proche lacs St-Cassien et Verdon, loue Bastidon, calme, charme, tt cft, gd jard., 4/5 pers., 1 000 €/qz juil.-août, 800 €/qz juin-sept. Tél. 01 45 40 78 88.

(63) Livradois Forez, loue maison, 2/3 pers., cft, 200-250 €/sem. Tél. 04 73 94 22 88.

(13) Martigues, loue mais. calme, jard., pisc., loisirs proches, 5 pers., août, 15 j : 2 000 € ; 3 sem. : 2 700 €. Tél. 04 42 49 20 56/06 83 09 36 54.

(17) loue appt indt, 4 pers., 2 ch. ds maison, bcp charme, calme, vaste parc, 20 mn mer, 250-300 €/sem. (juil.-août). Tél. 05 46 32 25 59, ap. 19 h.

La Rochelle, loue été mais., jard. prox. mer. Tél. 05 46 67 49 04.

Sud Auvergne Vallée de la Loire, 2/4 p. tt cft, calme, après 09/08 : 300 €/sem. Tél. 04 71 57 13 65.

Toulouse, stud. 2 pers., calme, 200 €/sem. Tél. 05 65 22 17 48 ap. 12 h.

(46) Cahors, villa pisc., 4 pers. 1 200 €/sem. Tél. 05 65 22 17 48, a.m.

Aix-en-Pce, loue T3, terrasse verdure, proche centre, idéal festivals, juil.-août 360 €/s. Tél. 06 86 81 95 35.

Coll. ch. loc. Barcelone centre, appt 3-4 ch. du 29/10 au 05/11/2008. Tél. 06 12 33 34 56.

Env. Aix-en-Pce, prox. Luberon, 300 m pl. d'eau, villa 6 pers., jardin, pr été. Tél. 04 42 57 14 43 ou 06 22 59 60 10.

Paris 5° loue petit stud. meublé, calme. Tél. 06 87 34 03 10.

60 km de Rome, mais. 8 pers., juil.-août : 700 €/sem. ; juin-sept. : 600 €. Tél. 03 81 35 17 16.

Biarritz, 3 p., balcon/parc, 10 mn plage et centre, park., 450 €/sem. dès 9 août. Tél. 06 10 22 79 80.

Annecy, T3 tt équipé, terr., gge, 290/390 €. Tél. 04 50 57 63 26.

Près Toulouse, mais. camp., cft, jard., 350 €/sem. juin à oct. Tél. 05 62 07 00 85.

Vienne-Autriche, à louer t. gd appt, proche ctre Volksoper, calme, terr., 4 chbres, 7/9 couch., 550 €/sem. 30/06 au 1/09. nicolson@poczta.onet.pl

Toscane et Venise, part. loue appts tt cft. Tél. 04 73 33 55 95.

La Rochelle à louer F3, dans villa, jardin, 800 m plage, 5 pers., 500 €/sem. juin-août. Tél. 06 75 26 74 37/09 51 16 66 33.

(06) 60 km de Nice, appt 4 pces, 10 pers., village. Tél. 04 93 96 50 13.

Bastille, loue 3 pces, 5/07-9/08 : 350 €/sem. Tél. 01 58 30 62 07.

(46) Gignac, prox. Rocamadour/Sarlat, coll. loue mais. 8 pers., tt cft, pisc., 1 000 à 1 500 €/sem. juil./août. Tél. 06 85 93 98 71.

Entre Canal du Midi, Albi, Toulouse, Gaillac, rez-de-jard. + 2 ch., 80 m², pisc. 11 x 5, terr., jard., ll.lv., tv., 4/5 p., de 370 à 460 €/s. dégressif, photos par mél. Tél. 05 63 58 31 09 ap. 20 h.

Coll. loue Pyrénées Audoises, alt. 1 100 m, mais. 3 ch., jard., cft, 280 €/sem. Tél. 04 67 15 38 80.

Corse, superbe villa. Prix très attractifs. Tél. 06 16 32 48 09.

Vienne (Autr.), coll. loue appt 2/4 p., 07/08 2008, centr., 400 €/sem. Tél. 0033 43 319 25 86.

Nice Prom, stud. Tél. 04 93 72 90 34. Coll. loue an., mois, quinz., sem. (74) loue été, mais. jard., calme. Tél. 04 50 39 23 32/04 50 36 22 20.

Gde Bretagne, villa Hastings, 3 ch. 2 s. b., g. s.-s. 700 €. Tél. 00441 424 443 164, ap. 18 h. rosemiller9@gmail.com

(29) Douarnenez, mais., ctre ville, 6 pers., jard., prox. comm., plage, port, 600 €/sem. Libre du 12/07 au 9/08. Tél. 06 63 04 56 08.

(66) St-Cyprien plage, appt, 100 m plage, 550 €/sem. 5/6 pers., 60 m². Tél. 06 89 41 87 67.

Paris 19°, loue 85 m², du 3/06 au 5/09, 400 €/sem. ou 1 000 €/mois. Tél. 01 42 72 30 06.

(73) chalet, 8 p., centre, st. Tél. 06 81 99 35 16.

Loc. villa, 4 p., pisc. int., ds parc à Rennes, 1 500 €/qz., 15 au 30/07 ou 01 au 17/08. Tél. 02 99 55 03 90.

Ile de Ré, 300 m plage Conche, mais. jard., charme, calme, 6-7 pers. Tél. 05 90 68 54 66/06 08 93 07 58.

Ardèche sud rivières, gde maison, jard., terrasses. Tél. 05 90 68 54 66.

(29) Douarnenez centre, maison tt cft, 8 pers., 19/07-09/08, 700 €/s. Tél. 06 64 72 98 78.

(66) Pyrénées, Vallespir, ds village en montagne, loue stud., 2 pces, juil., août, 180-210 €/sem. Tél. 01 45 83 56 72, 06 83 03 93 62. http://mapage.noos.fr/ezysman/prats/

Avignon intra-muros, loue T2 vide, park., bail triennal renouv. Tél. 04 66 79 21 82, réf. exigées.

Minervois, jolie maison + jard., 6 pers., 450 €/sem., 800 €/qz. Tél. 04 68 32 75 35/06 07 79 06 28.

(66) Banyuls, 100 m plage, cft, F3, tte saison. Tél. 06 86 97 77 73.

(56) appt 4 pces, ds villa, 3 km mer, à partir 300 €/sem. Tél. 02 97 36 78 81.

Ile de Ré, mais. 4-6 pers., ttes saisons. Tél. 06 15 04 86 71.

Lozère, loue site classé, 2 gîtes, 4 pers., tt cft, 300 à 500 €/sem. Tél. 06 77 26 16 50 ou 04 66 32 78 83.

Vence, F2, qz. Tél. 03 29 50 51 37/06 83 50 47 49.

Paris, studios, 2 p. meublés, équipés, tt cft, à partir de 295 €/sem. Tél. 01 45 45 17 27. situp@worldonline.fr

IMMOBILIER
Axe Cergy-Roissy CDG. Mais. 6 pces en bordure de forêt. R.d.c. : entrée, séjour dble avec insert, cuis. aménagée, cellier, buanderie, véranda, 1 chbre, salle d'eau. Étage : 3 chbres, salle de bains, chauffage gaz, garage, jardin paysager 500 m², exp. sud-ouest. 344 950 €. Tél. 06 82 48 99 95.

Paris 16°, F4, verdure, aperçu Seine, 70 m². 520 000 €. Tél. 06 65 00 26 97

(13) Aix, vd appt T4, état neuf, prox c.v. Tél. 04 42 64 38 32. 230 000 €.

Villa caract., 12 mn Paris, belles prest., terr. 431 m². Tél. 06 10 07 83 30.

(13) Marseille (ctre ville/Port). Cause retraite, vend ds appt 100 m², bcp de charme, très clair (3 façades). Ent. refait (clim., dble vitrage, chauff. cent. gaz). 3° ét. s. asc. Prox métro, tramway, gare, ciné... Quart. vivant. 235 000 €. Tél. 06 08 91 31 33.

LOISIRS
Voyages : Réduc' SNES et l'association Chicokids organisent plusieurs circuits touristiques en été, Guatemala et Mexique. Pour information ou réservation, contactez l'association : 05 56 85 62 70 ou 06 09 27 04 31. chicokids@gmail.com

En Auvergne, milieu très riche, idéal classe découverte, de 214 à 354 €/jour, gestion libre, centre 68 places. Contact OLC : 01 42 03 78 79.

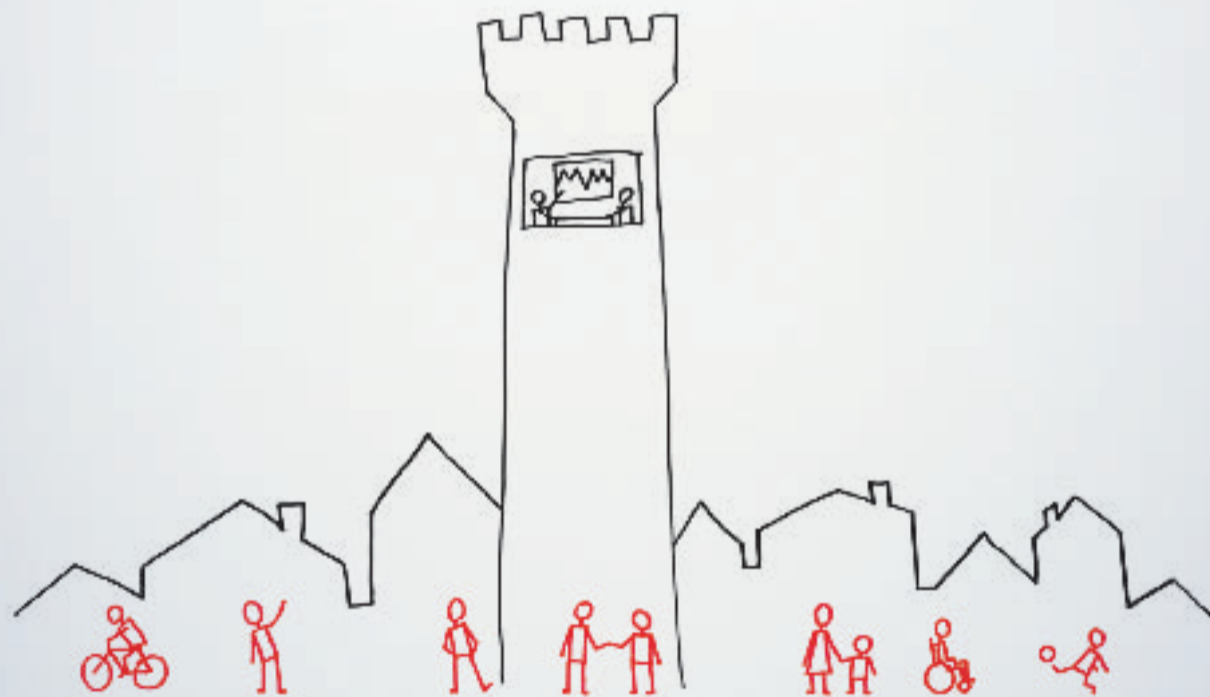
Voilier 12 m, col. skip. emb. eq. îles Hyères, Corse, Sardaigne, à partir 300 €/sem. 06 77 85 88 39.

Périgord, stages voix et chant par praticienne Feldenkreis et orthophoniste. 600-660 €/sem. en juil. et août. Rens. insc. 02 40 89 01 56 ou micacke@tele2.fr

DIVERS
300 pianos de concert et d'étude en exposition, neufs, px importateur. Ex. : 1° prix 1 070 € livr. et SAV, ds tte la France, Bechstein, Baldwin, Feurich. Ets BION, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. 03 44 07 70 12, ouv. 7/7.

Publicité

UNE ASSURANCE CONÇUE DANS UNE TOUR D'IVOIRE, EST-ELLE UNE ASSURANCE CONÇUE POUR VOUS ?



PREMIER DE LA RELATION CLIENT 2007

ÊTRE TOUJOURS À VOTRE ÉCOUTE

- À la MAIF, les sociétaires contribuent à la conception de nos contrats d'assurance. Chaque année, ils répondent à de nombreuses enquêtes. Par ailleurs, ils sont plus de 900 000 à voter et à participer ainsi à la vie démocratique et à la politique d'innovation de la MAIF.
Voilà pourquoi, à la MAIF, tous nos produits sont réellement adaptés à vos besoins.
- Etude THS Safes/BearingPoint réalisée au mois d'août 2007 auprès d'un échantillon de 4 007 personnes représentatif de la population française.



Pour tous nos contrats : www.maif.fr ou N° Azur 0 810 500 810 PRIX D'UN APPEL LOCAL

